

## ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT PLACE ROGER SALENGRO

Arrêté de police N°11/2018 du 07 février 2018



Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire de la Commune du samedi 03 mars 2018 au mercredi 14 mars 2018 et qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des caravanes et véhicules des forains.

## ARRETE

ARTICLE 1 Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et

véhicules sur la place Roger Salengro à compter du mercredi 28 février 2018 et ce pendant toute la durée de la fête foraine.

ARTICLE 2 A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état

de propreté.

ARTICLE 3 Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont

chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 07 février 2018

Le Maire, Maryline Lucas



http://www.ville-guesnain.fr